

## Pour en savoir plus



### ► Je vais sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

- ✓ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à un **simulateur**
- ✓ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à un **comparateur d'offres**
- ✓ Je peux télécharger le **dossier de demande**

ou

### ► J'appelle le 0811 365 364\* ou je me rends à ma **caisse d'assurance maladie**

\* Coût d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs  
Du lundi au vendredi de 8 h. à 17 h.

## JE SUIS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE DE L'ACS ?

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'ACS évolue : à la fin de mon contrat, je devrai choisir une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Avant la fin de mon contrat actuel, ma complémentaire santé m'informera des démarches que j'aurai à accomplir.

Je peux consulter la liste des complémentaires santé auxquelles j'ai désormais accès sur [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) ou auprès de ma caisse d'assurance maladie.



## L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus sont modestes ?  
L'État m'aide à payer ma complémentaire santé

## Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels\* sont compris :

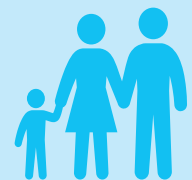
entre  
721 €  
et 973 €  
par mois  
(foyer d'une  
personne)



entre  
974 €  
et 1459 €  
par mois  
(foyer de deux  
personnes)



entre  
1460 €  
et 1751 €  
par mois  
(foyer de trois  
personnes)



Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

\* Plafonds applicables en Métropole



## L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Un chèque pour m'aider  
à payer une complémentaire santé



Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	200 €/an	350 €/an	550 €/an

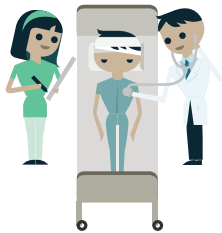
Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement  
sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix

### Et en plus...



#### Je n'ai rien à payer chez le médecin

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



#### Je n'ai rien à payer à l'hôpital

- ✓ Mes frais d'hospitalisation sont payés par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé

#### Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives



#### J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

## Comment faire ma demande ?

1

### Je remplis le dossier de demande

- 🖨 J'imprime le dossier sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) ou
- 🗨 Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2

### J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

### Ma demande est acceptée

- ✉ Je reçois un courrier avec mon chèque
- ★ Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé
  - 📖 Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr) ou la demander à ma caisse d'assurance maladie
  - 🖨 Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site [www.info-acs.fr](http://www.info-acs.fr)

4

### Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

### Exemples de réductions sur un an



Pour une personne seule  
de 25 ans

Coût contrat : 230 €  
Montant aide : **200 €**  
Reste à payer : **30 €**

Pour deux personnes de  
45 ans avec deux enfants

Coût contrat : 1250 €  
Montant aide : **600 €**  
Reste à payer : **650 €**

Pour une personne  
de 75 ans

Coût contrat : 930 €  
Montant aide : **550 €**  
Reste à payer : **380 €**